Conseil du 20ème Arrondissement

Séance du 25 juin 2019

Sur proposition de Laurent Sorel et du groupe Place au Peuple

Vœu pour la reprise d’une concertation avec les riverains et les associations sur les aménagements en cours au 94 avenue Gambetta (ancien Rectorat)

Considérant les projets en cours de réalisation sur le site de l’ancien rectorat de l’avenue Gambetta dont un Carrefour Market de 1950 m² ;

Considérant les éléments apportés aux habitant.e.s lors d’une réunion d’information sur "la requalification de la rue du Groupe Manouchian" le 29 Mai dernier selon lesquels la mairie travaillerait « avec ICADE au-delà même de ses compétences dans le but que s'ouvrent des magasins qui répondent aux besoins du 20e » ;

Considérant que cette information est contradictoire avec certains éléments contenus dans la convention signée en décembre 2015 entre le promoteur initial CVI-Gambetta, Carrefour et la maire du 20ème, Mme F. Calandra précisant qu’ « un local de 150m² "pourrait" être réservé à une "structure d'intérêt général". » ;

Considérant la mobilisation depuis de nombreux mois de la population du 20e arrondissement et des habitants du quartier regroupés dans le collectif carton rouge, ainsi que des habitants, associations et commerçants qui se sont associés à la mobilisation pour que l’avenir du site soit étudié avec la population ;

Considérant le vœu adopté en Conseil d’arrondissement du 23 mai 2017 demandant que « la Maire de Paris étudie tout moyen nécessaire, y compris (...) juridique, pour s’assurer que l’intérêt public a été respecté à l’occasion de ce rachat » et « que le projet (...) soit remis à plat », afin « que les propositions alternatives, formulées par la population soient sérieusement prises en compte ;

Considérant le vœu adopté le 23 janvier 2018 en conseil d’arrondissement demandant de nouveau à ce que les propositions alternatives formulées par la population réunie en collectif soit prises en compte ;

Considérant que sur le nord du XXème il y a de vrais besoins de locaux pour des associations culturelles, sportives et/ou sociales ;

Considérant que 150m² de surface pour un local polyvalent obligerait à trier et donc à exclure de nombreuses associations qui seraient candidates pour utiliser ce local ;

Considérant que l’obtention de 296 m² permettrait d’accueillir un maximum de postulants, une association d’associations pouvant prendre en charge le bail ;

Considérant le projet de réaménagement de la rue du groupe Manouchian présenté aux habitant.e.s lors de la réunion du 29 Mai avec les 164 places de parking déjà disponibles pour Carrefour et Publicis, la suppression des trottoirs dans la partie étroite de la rue pour faciliter les livraisons, projet qui a été remis en cause par les habitant.e.s qui demandent une vraie concertation, la piétonnisation de la rue dans sa partie située après l’aire de livraison de Carrefour-Publicis en ne l’autorisant qu’aux riverains ;

Considérant la mobilisation des habitant.e.s, des riverains et des associations du quartier (Carton Rouge, l'association Surmelin-Saint Fargeau Environnement…), la signature massive d’une pétition contre le projet de réaménagement et la mobilisation prévue ce samedi 29 Juin ;

Sur proposition de Laurent Sorel et du groupe “Place au Peuple ”, le Conseil du 20e arrondissement :

- Demande à la Mairie de Paris de mettre en œuvre tout moyen nécessaire pour que les habitant.e.s et les associations du quartier soient informés de manière transparente sur les projets en cours sur les « lots » attenants au Carrefour Market,

-Demande à la mairie de Paris de prendre en compte les propositions alternatives formulées par les riverains et les associations du quartier sur la mise à disposition d’un local adapté pour une structure d’intérêt général,

-Demande à la mairie de Paris de prendre en compte l’avis des riverains sur le réaménagement de la rue du groupe Manouchian (piétonnisation de la rue dans sa partie située après l’aire de livraison notamment).